

## SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN – PARNES

### Réunion du MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 juin à 19 H 30 , s'est réuni le Conseil Syndical dans la salle de la mairie de Montagny-en-Vexin, sans public dans des conditions conformes au respect des règles sanitaires en vigueur en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Président.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, RICHEVAUX Frédéric, GESLAND Sophie,

Absents excusés : CROSNIER Catherine pouvoir à Pascal LAROCHE, Hélène DEMORICE

Monsieur Frédéric RICHEVAUX a été désigné secrétaire de séance.

Les membres du conseil syndical, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2021 et y apposent leur signature.

#### Compte-rendu des décisions

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

Aucune

#### DEL 2021-22-06-001

Décision modificative de crédits N°1

Monsieur le Président propose la décision modificative de crédits suivante :

Fonctionnement

D – 6288 – Autres services extérieurs - 1175.00 €

D – 023 – Virement à la section investissement 1 175.00 €

Investissement

D 2184-35 – Mobilier Cantine 710.00 €

D 2184-36 – Mobilier Péri-scolaire 2021 465.00 €

R – 021 – Virement de la section de fonctionnement 1 175.00 €

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

La délibération est adoptée.

**DEL 2021-22-06-002**

Monsieur Taillebrest indique qu'il convient de fixer les tarifs des repas, conformément au règlement de l'accueil de mineurs approuvé dans la précédente délibération. Il indique que la révision annuelle applicable au 01/09/2021 du marché des repas de cantine n'entraîne pas cette année d'augmentation.

Les tarifs proposés sont donc identiques à l'année passée, soit :

**Pour les maternelles**

- Repas 2.51 €
- Garderie du midi 2.68 €

Soit un total de 5.19 €

**Pour les élémentaires**

- Repas 2.64 €
- Garderie du midi 2.68 €

Soit un total de 5.32 €

**Pour les adultes**

Repas 2.64 €

Le calcul des tarifs des autres prestations reste inchangé (base barème CAF – Délibération du 10/05/2016).

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Délibérations incluses 2021-23-06-001 à 2021-23-06-002

**Loïc TAILLEBREST - Président**

